## ARRETE de VOIRIE portant PERMIS de STATIONNEMENT N° 2023/PM/086

## Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article R 610-5 du Code Pénal.

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée le : 06 Juin 2023

Par : Monsieur ESTRADE Gilbert pour des travaux de toiture 7 rue Léo Lagrange du 15 Juin au 15 Juillet 2023,

Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules et des piétons pendant les travaux de toiture au 7 rue Léo Lagrange du 15 Juin au 15 Juillet 2023,

## ARRETONS

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Pendant les travaux de toiture au 7 rue Léo Lagrange du 15 Juin au 15 Juillet 2023,

le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- Stationnement autorisé pour un manitou devant le 7 rue Léo Lagrange le temps Des travaux de toiture,
- Les piétons seront invités à circuler sur le trottoir d'en face.

<u>Article 2</u>: La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

<u>Article 3</u>: La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : <u>elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie</u> sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

<u>Article 4</u>: Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur ESTRADE Gilbert.

Fait à CARBONNE, Le 06 Juin 2023

Denis TURREL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un resours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.